

Appel à projets pour la mise en œuvre de masterclasses/séminaires visant à renforcer les coopérations franco-allemandes dans le domaine des formations supérieures artistiques ainsi que des filières relevant des industries culturelles et créatives

Soucieux de renforcer les coopérations structurées entre les établissements d'enseignement supérieur français et allemands, et d'accroître les mobilités des étudiantes et étudiants issus des filières artistiques, ainsi que des filières relevant des industries culturelles et créatives, le Bureau de coopération universitaire de l'Ambassade de France en Allemagne et l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) lancent le présent appel à projets pour la cinquième année consécutive.

Tous les établissements d'enseignement supérieur artistique (arts plastiques et appliqués, photographie, design, architecture, vidéo, cinéma et animation, création et interprétation musicales, théâtre, danse, arts de la scène, arts numériques, intelligence artificielle appliquée aux filières artistiques, etc.) sont susceptibles d'être concernés, qu'il s'agisse d'écoles d'art, d'écoles supérieures de musique, d'établissements universitaires, ou d'établissements d'enseignement supérieur appliqué qui proposent des cursus d'études artistiques et/ou orientées vers les industries culturelles et créatives.

L'appel à projets vise à soutenir financièrement l'organisation de séminaires franco-allemands de travail en présence d'**au moins un(e) professeur(e) d'un établissement français et d'un établissement allemand** et d'au moins 4 participant(e)s étudiant(e)s de moins de 31 ans, issus de chacun de ces deux établissements, soit 10 personnes minimum. D'une durée de 4 nuitées au moins, ces séminaires, qui peuvent prendre la forme d'une « Masterclass », devront se tenir **au sein des établissements d'enseignement supérieurs partenaires**, en France et/ou en Allemagne.

Outre l'enseignement dispensé, ces séminaires serviront non seulement aux échanges de pratiques entre étudiant(e)s et professeur(e)s, mais aussi, et surtout, à la découverte des établissements concernés, dans **le but d'initier ou de consolider des projets de coopération** (accord Erasmus+, cursus binationaux, manifestations scientifiques pour jeunes chercheuses et jeunes chercheurs, etc.). La dimension préparatoire aux coopérations ultérieures et le caractère éventuellement modélisateur de ces dernières seront déterminantes dans la **sélection des 4 projets pilotes** retenus pour financement. Dans cette perspective, la participation d'une personne de l'établissement chargée des relations internationales est possible.

Les séminaires seront financés à hauteur de 8 000 € maximum. Le montant du soutien accordé dépendra notamment, en fonction du budget présenté, de la durée de la manifestation et du nombre de participant(e)s effectivement présent(e)s. Sont déclarées éligibles les dépenses suivantes : frais de voyage et d'hébergement des étudiant(e)s et professeur(e)s de l'établissement partenaire et frais d'accueil des délégations correspondantes. Les frais d'achat de matériel sont exclus.

Un bilan administratif et financier est requis qui comprend : la liste des bénéficiaires (signée par la/le responsable du projet) détaillant la composition du groupe, un rapport détaillant le contenu, déroulé et perspectives du séminaire (min. 2 pages), ainsi qu'un mémoire de frais fondé sur les justificatifs des dépenses et de toutes les recettes. **Ces éléments devront être adressés par courriel aux co-financeurs avant le 31 décembre 2026 et, à ce titre, devront respectés les formats exigés par les partenaires. Le séjour devra impérativement avoir été effectué avant le 30 novembre 2026.**

Les **dossiers de candidature** sont à adresser **jusqu'au 11 mai 2026**, dans un document unique (format PDF) à l'adresse suivante : nicole.martinez@institutfrancais.de. Ils doivent avoir été obligatoirement **approuvés par la direction de l'établissement porteur du projet**.

Le dossier de candidature comprendra :

- Un **état des lieux** de la coopération existante entre les établissements et/ou les objectifs et perspectives concrètes et durables attendues d'une coopération avec l'établissement partenaire (max. 1 page) ;
- La description du **projet de séminaire/masterclass** : thème et objectifs, niveau(x) d'études concerné(s), taille du groupe, déroulement du séminaire, etc. (max. 2 pages) ;
- Une **liste des participant(e)s attendu(e)s**, assortie des coordonnées des responsables du projet et de la direction de l'établissement porteur. Si tous les noms des participants ne sont pas connus au moment de la candidature, ils peuvent être fournis ultérieurement. Une vision des publics/participant(e)s attendu(e)s, en termes de cursus et de niveau d'études est cependant indispensable lors de la candidature ;
- Un **budget prévisionnel** recensant les dépenses prévisionnelles ainsi que les sources de financement afférentes.

NB : le budget prévisionnel doit être impérativement visé par un(e) représentant(e) légal(e) de l'établissement bénéficiaire. Une validation formelle par courriel des personnes responsables est également acceptée.